

N° 2020.13.03.068

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant que des travaux de tirage doivent être entrepris, avenue de la Gardette, avenue de Bordeaux, rue Thérèse et avenue Aristide Briand à Carbon-Blanc ;

Considérant que les travaux seront réalisés par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, à partir du 25 mars 2020 et pour une durée de 30 jours ;

### ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Du 25 mars 2020 et pour une durée de 30 jours, l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, est autorisée à effectuer les travaux de tirage avenue de la Gardette, avenue de Bordeaux, rue Thérèse et avenue Aristide Briand à Carbon-Blanc.

**ARTICLE 2** : Un alternat de circulation sera mis en place par feux manuel et la vitesse de circulation sera limitée à 30km/h à l'avancement du chantier puisque celui-ci sera mobile.

**ARTICLE 3** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux. Le cheminement piétons sera interdit au droit des travaux et sera dévié sur le trottoir opposé.

**ARTICLE 4** : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise SPIE CITYNETWORKS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CARBON-BLANC, le 13 mars 2020  
Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme

Gérard PINSTON